



## ACTUALITÉS

# Une bourse pour les étudiants en médecine



Une bourse pour les étudiants en médecine et odontologie



Créé le : 12/11/2023 - Mis à jour le : 12/11/2023

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place une bourse pour favoriser le développement de l'offre de soins sur le territoire. Elle lance un appel à candidature auprès des étudiants de l'UPEC pour l'année universitaire 2023-2024.

Cette bourse s'adresse à tous les étudiants de l'UPEC en professions médicales (en médecine ou en chirurgie dentaire). L'aide de 600€ euros par mois, sur 10 mois et pendant 5 ans, est attribuée aux étudiants qui remplissent certains critères et qui s'engagent à s'installer sur le territoire, après avoir obtenu leur diplôme, pendant 5 ans ou le nombre d'années équivalentes à celui où ils auront perçu l'indemnité.

20 bourses seront attribuées pour l'année universitaire 2023-2024.

L'Agglo a mis en place ce dispositif, il y a maintenant 3 ans, pour développer l'offre de soins sur son territoire au bénéfice des habitants. Cet objectif s'inscrit dans le Contrat Local de Santé signé en mars 2017, avec les opérateurs de la santé (l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Département de Seine-et-Marne et le Santé Pôle de Melun) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour obtenir plus d'informations, les étudiants intéressés sont invités à contacter Yasmina Makhloufi, Coordinatrice du Contrat Local de Santé au 01 64 79 25 89.